



# PARTICULIERS-EMPLOYEURS

OPTEZ POUR LA SIMPLICITÉ

AVEC CESU ET PAJEMPLOI

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,  
vous devez gérer l'impôt  
à la source de votre salarié

Les solutions en ligne Cesu  
et Pajemploi s'occupent  
de tout pour vous.

Et pour encore plus  
de simplicité,

les offres **CESU** ⊕  
et **pajemploi** ⊕

gèrent l'intégralité du  
processus de rémunération !

credit photo © AdobeStock - @Photoir



+ D'INFORMATIONS :

[monprelevementalasource.urssaf.fr](http://monprelevementalasource.urssaf.fr)